

# **Agriculture**

**Question orale de M. Evrard, Député, à René Collin, Ministre du Tourisme sur l'octroi de subside dans le cadre du développement de grands équipements structurants au sein des Massifs Forestiers.**

Lors de la présentation du budget, nous avons insisté sur le programme « Massif forestier » qui nous posait problème puisqu'utiliser 40 millions via le Crac pour ce projet massif, c'est quelque part dépenser de l'argent que la Région n'a pas.

Pourriez-vous nous dire où vous en êtes au niveau de la distribution de ces subsides ? Vous souhaitez aller vite. Quelles sont les communes qui ont reçu votre aval ? Tous les projet ont-ils été rentrés dans les temps ? Quels sont les projets recalés ?

Par ailleurs il nous revient que certaines communes auraient déjà reçu des avances financières alors que, dans certains cas, les dossiers n'étaient pas encore tout à fait finalisés.

Pouvez-vous confirmer cela et nous faire un état exhaustif sur l'avancement du projet global ainsi que des différents projets retenus ?

Certaines communes ont également signalé les délais très, trop courts qui ne permettent pas de rentrer un dossier de qualité. Seules des communes initiées ont pu rentrer à temps et à heure des dossiers plus ou moins ficelés. Cela pose problème.

Pouvez-vous nous refaire le point sur le timing qui était proposé pour le dépôt des dossiers ainsi que pour la liquidation des subsides ?

Avez-vous également pris des engagements à l'égard de certaines communes pour la libération de subsides complémentaires à leur projet initial ?

**Question orale, de Gilles Mouyard Député, à Monsieur René Collin, Ministre de la Nature sur : « la problématique de l'accueil des espèces gibiers et de leur remise en liberté »**

Au travers d'une question orale, je vous informais, il y a de cela plus ou moins un an, que les responsables de la base militaire de Beauvechain, avaient pris la décision de relâcher sur ce territoire des jeunes renards, recueillis au départ par le refuge l'Arche. Et ce afin de lutter écologiquement contre l'augmentation de la population des lapins.

Dans votre réponse vous m'indiquiez que cette décision était contraire à la loi sur la chasse du 28 février 1882, au regard de son article 12bis. §1<sup>er</sup>. Mais qu'il n'y avait pas eu d'intention malveillante dans le chef des responsables de la base militaire et du refuge de l'Arche.

Suite à ces faits une plainte a été déposée, par le conseil cynégétique local, et le centre de refuge l'Arche a été condamné à une amende de 300 euros et à un sursis de 300 euros s'il y avait récidive.

Cependant aujourd'hui il apparaîtrait que votre administration ait répondu au responsable du centre de refuge l'Arche que la législation ne serait pas modifiée en vue d'autoriser le lâcher de « l'autre gibier », mais qu'il ne devait pas s'inquiéter.

Face à cette décision, et du fait qu'il n'aurait jamais été précisé par votre administration qu'il était interdit d'accueillir et de remettre en liberté des espèces gibiers, les responsables de l'Arche demande une dérogation pour reconnaître aux CREAVES (Centre de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage) le droit d'accueillir l'ensemble de la faune indigène et de pouvoir remettre en liberté les animaux qui leurs sont confiés sans risque d'être poursuivit.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Est-il exact que votre administration tolère le (re)lâcher d'espèces gibiers, alors que cette pratique est interdite par la loi sur la chasse du 28 février 1882 ? Dans l'affirmative, comment expliquez-vous cette situation ? Comptez-vous accorder une dérogation aux CREAVES, reconnaissant le droit d'accueillir l'ensemble de la faune indigène et de pouvoir remettre en liberté les animaux qui leurs sont confiés sans risque d'être poursuivit ?

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Gilles MOUYARD

Député

**Question orale de Monsieur Philippe Dodrimont, Député à Monsieur René Collin, Ministre de la Nature sur la migration des batraciens**

Chaque année, après les dernières gelées hivernales et le retour des températures nocturnes plus clémentes, les amphibiens sortent d'hibernation pour se reproduire. Des milliers de grenouilles, crapauds, tritons, salamandres partent donc à la recherche d'un site de reproduction avec comme malheureuse conséquence, un risque réel d'y perdre la vie principalement lors des traversées de routes.

Il s'agit d'une espèce à préserver d'autant qu'elle constitue un maillon important de la chaîne alimentaire : prédateurs de petits invertébrés, les amphibiens protègent nos cultures et sont également une ressource indispensable aux quelques espèces de mammifères et d'oiseaux qui s'en nourrissent.

Des actions de sauvetage sont organisées. Vous associez-vous à ces actions ?

Dans l'affirmative, de quelle manière ? Octroyez-vous un subside pour ces opérations ?

Ce n'est pas la première année que ce genre d'opération a lieu. Quels en sont les résultats ? La sensibilisation du public et plus précisément des automobilistes porte-t-elle ses fruits ?

Quelle est la représentation de la population des amphibiens en Wallonie ?

**Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur Carlo Di Antonio, Ministre de l'environnement, sur « l'opération un arbre par habitant »**

Monsieur le Ministre, pas moins de 350.000 arbres seront plantés, d'ici 2027 en Wallonie picarde. L'opération « Un arbre par habitant » sera cofinancée par la Région wallonne via son plan « Prime Vert », la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Province de Hainaut.

Monsieur le Ministre, dans ce contexte :

- Ce projet est-il unique pour les 23 communes de la Wallonie Picarde ou va-t-il se déployer dans d'autres provinces, arrondissements, communes de Wallonie ? Une politique intégrée à l'échelle wallonne devrait-elle s'envisager selon vous ?
- Y avait-il un besoin spécifique pour la plantation d'arbres en Wallonie Picarde ? D'autres provinces, arrondissements communes connaissent-elles un déficit en la matière ?

**Question orale de Jenny Baltus-Möres, Députée, à René Collin,  
Ministre de l'agriculture, des forêts et du tourisme sur les  
problèmes des agriculteurs concernant l'administration en ligne**

Monsieur le Ministre,

Depuis longtemps, les agriculteurs demandent de la simplification des procédures administratives dans le monde agricole – entre autres concernant l'administration en ligne. Je sais que vous êtes parfaitement au courant de cette problématique et que vous essayez d'améliorer la situation.

Comme vous avez peut-être pu le lire, les derniers résultats du « Desi » (un outil de la Commission européenne pour comparer régulièrement les performances des 28 États européens dans le numérique qui publie l'indice relatif à l'économie et à la société numérique), « l'utilisation d'internet en Belgique (11e) est à un niveau supérieur à la moyenne européenne. L'an passé, les Belges ont été plus nombreux à utiliser le net pour s'informer ou acheter. » Moi personnellement je pense que ce développement est en effet positif.

Mais tandis que notre pays est 2e pour l'usage des réseaux sociaux, nous sommes 24e en matière de médias en ligne ! « L'administration en ligne (13e) est le domaine dans lequel la Belgique obtient les moins bons résultats. Les services publics mettent trop peu de données à la disposition des citoyens (21e), les services en ligne (15e) sont jugés trop peu compétitifs, les formulaires en ligne sont encore moins disponibles et le nombre d'utilisateurs stagne (40%). »

J'aimerais savoir si et comment vous vous voyez interpellé dans vos compétences afin d'agir pour améliorer la situation ? Quel bilan tirez-vous de ces résultats ? Où en est la Région wallonne actuellement dans ce défi – spécialement en ce qui concerne les procédures administratives en ligne pour les agriculteurs ? Quels sont les prochaines étapes à réaliser afin d'améliorer les résultats en lien avec l'administration en ligne et concernant la simplification de l'administration en générale ?

Merci pour vos réponses

**Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur  
Carlo Di Antonio, Ministre de l'environnement, sur « les  
jardins/potagers collectifs »**

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, les objectifs poursuivis par la mise en place de jardins et/ou vergers communautaires sont multiples et variés. Ils permettent en effet de répondre aussi bien à des besoins sociaux, environnementaux, ou économiques pour les citoyens d'un quartier, d'une commune.

Les potagers collectifs peuvent prendre plusieurs formes. Ils rassemblent les jardins-potagers ouvriers, urbains, collectifs, partagés, d'insertion sociale, pédagogiques ou encore de formation professionnelle.

Depuis quelques années, les potagers partagés connaissent un regain d'intérêt et attirent de plus en plus un public jeune et varié.

Enfin, la Wallonie octroie des « subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de (...) travaux d'aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics et de protection de la nature (...) » qui peuvent être sollicités dans le cadre de la création d'un jardin communautaire.

Monsieur le Ministre, dans ce contexte :

- Pourriez-vous m'indiquer l'évolution des jardins collectifs ces 5 dernières années en Région wallonne ?
- Quel est le point de vue de l'industrie agro-alimentaire (notamment le secteur des fruits et légumes) sur le regain d'intérêt de ces jardins ?
- Quelles mesures à court et à moyen terme comptez-vous développer concernant la politique de régulation et de subsides pour ces jardins ?

**Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur René Collin, Ministre de l'Agriculture, sur « les coefficients pour le calcul des fermages »**

Monsieur le Ministre,

Le législateur wallon vient de réformer la procédure de fixation des coefficients de fermage sur le territoire régional.

Les coefficients peuvent maintenant être actualisés chaque année.

Antérieurement, ils étaient fixés tous les trois ans et régulièrement adaptés légèrement en hausse.

Cette fois, pour le Hainaut, les coefficients ont été pour la plupart réduits par rapport à ceux de 2014 qui étaient d'application jusqu'en 2016.

C'est ainsi que pour la région limoneuse du Hainaut, les coefficients passent de 3.96 à 3.82.

Cela signifie une diminution du loyer des terres pour les agriculteurs. Dans une période difficile pour eux, c'est une bonne nouvelle.

Mais cela signifie également une diminution des revenus pour les propriétaires.

En toute logique, il ne peut donc être question d'accroître, comme chaque année, le précompte immobilier pour ces terres agricoles.

Il faudrait au contraire le réduire dans la proportion de la diminution des loyers.

Je suis persuadée que cet aspect de la question n'a pas pu échapper à vos services et je souhaiterais savoir quelles dispositions vous envisagez de prendre pour adapter le précompte immobilier des terres agricoles en fonction des fermages réduits.

Je vous remercie,

Jacqueline GALANT





**Question orale de Laetitia BROGNIEZ, Députée, à René COLLIN, Ministre de l'agriculture, sur la suite donnée aux courriers de décembre 2016 relatifs aux MB1.**

Monsieur le Ministre, fin décembre 2016 , je vous ai interrogé sur le fait qu'un nombre important d'agriculteurs avaient reçus un courrier de votre administration les informant que leurs déclarations en matière de MAE, et plus particulièrement, les haies , les mares et les arbres isolés , ne correspondaient pas aux données en possession de l'administration.

Vous m'aviez précisé qu'un nouveau relevé topographique avait été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la PAC de 2015 et lors de contrôles administratifs de multiples divergences avaient été constatées entre la déclaration de superficie rentrée par les agriculteurs et les éléments vérifiés sur la cartographie.

Un recours de la part des agriculteurs était possible.

Combien de recours ont été reçus par l'administration ?

Quels suivis ont été donnés à ceux-ci ?

Les recours traités ont-ils connu une issue favorable ?

Quelles données seront utilisées pour la déclaration de superficie de la PAC 2016 ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**Question orale de Yves Evrard, Député, à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme sur la campagne de communication pour soutenir la filière bois et plus spécifiquement sur le savoir-faire wallon et les emplois locaux.**

Le secteur de la seconde transformation du bois et plus spécifiquement de la construction d'habitations en bois est en évolution (+2,6% avec 9,28% des parts de marché en 2016).

Si les entreprises de construction d'habitations en bois sont plus nombreuses en Wallonie qu'en Flandre, il semble par contre que leur taille soit plus petite et que leur core-business soit plus diversifié et moins centré sur la construction pure et simple d'habitations en bois.

Ces spécificités les rendraient moins compétitives pour le secteur et les empêcheraient de prétendre à des marchés porteurs comme par exemple la construction d'habitations multi-étages.

On le voit, les entreprises wallonnes sont reconnues pour leur savoir-faire mais leur taille reste plus critique que les entreprises situées dans le Nord du pays.

En novembre 2016, vous annoncez pour 2017 une campagne de communication mise en place par l'Office économique wallon du bois afin de soutenir la filière de bois locale.

Pourriez-vous nous préciser les contours de cette campagne ? Quel est le montant qui lui est consacré ? Quels en sont les objectifs concrets ? S'attache-t-elle également à valoriser les compétences des entreprises wallonnes ?

Si la campagne de communication s'adresse principalement aux wallons pour promouvoir le « wallon », qu'en est-il des actions à l'international ?

Lors des auditions relatives à la filière bois, Monsieur Cochaux de Fédustria insistait sur l'importance d'intégrer ce volet : « ... une dimension européenne qu'il est important d'avoir en ligne de compte lorsque l'on veut véritablement promouvoir la filière bois ».

Comment appréhendez-vous ce volet international ?

Pouvez-vous nous détailler les termes de la stratégie mise en place en collaboration avec votre collègue en charge de l'économie pour soutenir la filière bois locale ?



**Question orale de Yves Evrard, Député, à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme sur les différences de stratégie des régions en termes de représentation dans les foires et salons.**

La séparation de Wallonie Bruxelles Tourisme en deux entités distinctes, l'une pour Bruxelles, l'autre pour la Wallonie, est une réalité depuis le début de cette année. Prochainement aura lieu le déménagement des bureaux de Wallonie Belgique Tourisme vers Namur. WBT aura maintenant pour mission de développer sa propre stratégie pour promouvoir la Wallonie.

Je voudrais justement vous interroger sur les différences de stratégie entre les différentes régions en matière de représentation dans les foires et salons.

En effet, de son côté, la Flandre a fait le choix de ne plus participer à aucune foire et salons. La Wallonie quant à elle adopte une stratégie différente puisqu'elle continue à fréquenter différents salons à l'étranger (France, Pays-Bas, Allemagne, Angleterre, Italie) mais aussi en Belgique (Bruxelles, Flandre)

Monsieur le Ministre,

Comment expliquez-vous cette différence de stratégie ?

Dans certains salons, non seulement WBT est représentée mais fréquemment, d'autres instances comme les MT ou certains opérateurs y participent également.

Les fréquentations dans les différents salons font-ils l'objet d'évaluations, par WBT comme dans les autres structures qui y participent ?

Selon quels critères ? Quels sont les indicateurs qui permettent d'objectiver la rentabilité d'une participation qui demande très souvent un investissement humain et financier important ?

L'évolution liée au numérique et à l'usage d'internet influence-t-il de manière significative l'intérêt d'une présence physique dans les foires et salons ?

**Question orale de Yves Evrard, Député, à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme sur les statuts et contrats-programmes des nouvelles Maisons du Tourisme.**

Il me revient que certains statuts élaborés dans le cadre des nouveaux territoires des MT ne souhaitent donner aux opérateurs touristiques majeurs que sont les OT ou SI que des voix consultatives dans les CA et AG des nouvelles MT alors que d'autres opérateurs touristiques disposent dans les mêmes assemblées de voix décisionnelles.

Cette option peut surprendre si l'on estime que les SI et OT sont deux partenaires de première ligne et que ceux-ci seront d'autre part sollicités pour collaborer activement au travail des MT que ce soit en matière de promotion touristique mais également en terme d'accueil des touristes (comme cela semble d'ailleurs prévu dans certains contrats programmes).

Les maisons du tourisme sont amenées à jouer un rôle fédérateur entre les différents acteurs touristiques de leur territoire. Certains SI fonctionnant principalement sur base de bénévoles ne risquent-ils pas de voir là un certain mépris pour le travail qu'ils réalisent ?

Dans la mesure où ces mêmes syndicats d'initiative et OT sont amenés à participer aux comités d'accompagnement des MT présidés par le CGT, comment justifier qu'ils n'aient qu'une voix consultative dans les organes censés gérer les domaines qui sont également les leurs.

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais connaître votre position face à cette option ou à ce choix politique pris par certaines communes ?

Dans de tels cas de figure, le CGT valide-t-il les projets de statuts et de contrats-programmes qui leur sont soumis ?

Comment les communes qui proposent de tels statuts justifient-elles leur position ?

**Question orale de Yves Evrard, Député, à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme sur l'évaluation des mesures prises dans le cadre des hébergements proposés sur les plates-formes collaboratives de type Airbnb.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les personnes mettant un hébergement en location via une plate-forme collaborative doivent introduire une déclaration d'exploitation auprès du Commissariat Général au Tourisme sur base de plusieurs conditions : disposer d'une attestation de sécurité incendie (éventuellement simplifiée si HT de moins de 10 personnes), ne pas proposer de durée de séjour de moins d'une nuit, disposer d'une assurance RC, disposer d'un casier judiciaire exempt de certaines condamnations précisées.

Après trois mois d'application de ces nouvelles mesures, pouvez-vous faire le point sur leur mise en œuvre ?

Comment ces hébergements potentiels ont-ils été informés de leur obligation ? Les plates-formes collaboratives ont-elles été sollicitées pour avertir clairement leurs adhérents ?

Combien d'entre eux se sont-ils enregistrés au Commissariat Général au Tourisme ?

Quels sont les freins éventuels ?

Le directeur des hébergements touristiques au CGT assure que le cadastre des hébergements recensés ne sera pas transmis au SPF Finances. Cette crainte est-elle selon vous un des freins majeurs qui empêchent les bailleurs à souscrire à leurs obligations ?

Des mesures de contrôle sont-elles prévues sur le terrain ? Dans l'affirmative, lesquelles ?

Ce contrôle sera-t-il effectué par le CGT ? La charge de travail supplémentaire nécessitera-t-elle l'engagement d'agents supplémentaires ?

Comptez-vous solliciter les communes dans le cadre des contrôles ?

Des sanctions sont-elles prévues en cas de non-respect des nouvelles normes ? De quel ordre ?

**Question orale de Jenny Baltus-Möres, Députée, à René Collin,  
Ministre de l'agriculture, des forêts et du tourisme sur  
l'intégration de tous les arrondissements de la Région dans le  
projet de la route de la bière.**

J'ai pu intervenir plusieurs fois sur le projet intéressant de la route de la bière (et du vin) belge en Région wallonne.

À ma question du 5 décembre dernier vous aviez rappelé que « nous sommes dans le cadre de visites touristiques de producteurs voulant partager leur savoir-faire. L'accent sera mis en priorité sur cette dimension de la visite. La majorité du temps de visite sera donc dédié à la visite du lieu et au contact avec le producteur. Une dégustation peut évidemment être également organisée, [tandis que] le but de la dégustation est, comme le prévoit sa définition, de goûter un aliment, une boisson pour en apprécier la saveur, les qualités ; manger ou boire quelque chose avec plaisir, en savourant, en appréciant, mais pas en abusant. »

Aujourd'hui j'aimerais revenir sur le stade actuel de l'établissement de cette « carte touristique » dont vous parlez :

Est-ce que vous pouvez confirmer que tous les producteurs de bière et de vin de la Région wallonne ont été contactés par votre administration afin de leur demander et afin d'examiner s'ils veulent et peuvent être intégrés dans ce projet ? Combien de brasseurs et micro-brasseurs ont été contactés dans ce but ? Combien de viticulteurs ? Combien de réponses (surtout positives) avez-vous reçues ? Est-ce que tous les producteurs qui le souhaitent peuvent-ils être intégrés à la Route / les Routes ?

Vous savez également que j'ai cité plusieurs fois le lien fort de l'arrondissement de Verviers et d'Ostbelgien avec la culture de la bière et ses nombreux brasseurs et micro-brasseries. Est-ce que vous pouvez confirmer entretemps que les producteurs de l'arrondissement de Verviers (comme de tous les arrondissements de la Région) sont bel et bien respectés et intégrés d'une façon équilibrée dans la route de la bière comme dans la route du vin ?

Pour quelle date pensez-vous pouvoir présenter ces routes et de quelle façon ceci sera fait afin d'augmenter l'intérêt du public au maximum ?